

CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n° 1
Séance du 06 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 décembre 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : dix heures.

Étaient présents : Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Fabrice LLABOUR, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE.

Était Excusée : Martine Babylon qui a donné procuration à Huguette VILLELONGUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination, d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Madame Magali Chantrel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 novembre 2023
- 2 - Convention pour la télétransmission des actes
- 3 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 4 - Débat d'orientation budgétaire
- 5 - Demandes de subventions
- 6 - Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 novembre 2023

Aucune remarque étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

2. Convention pour la télétransmission des actes

Ce point a déjà été discuté en conseil précédemment. L'ensemble des membres du conseil municipal délibère sur la dématérialisation des actes et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la préfecture.

3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Toutes les opérations qu'il reste à financer ont été budgétisées. Il faut les basculer dans le reste à réaliser.

4. Débat d'orientation budgétaire

La date de dépôt des demandes de subventions DETR est avancée au 10 janvier puis début février. Le vote du budget aura lieu fin mars ou début avril. En fonctionnement, le compte présente un excédent de 67 743,87 €, ce résultat est supérieur à l'an dernier à cette date.

Au niveau de l'investissement : - 42 000 €

Il y a un peu plus de recettes, plus de TVA, les subventions ont été versées (180 000 €) et il y a l'emprunt.

Monsieur le Maire propose de reverser tout l'excédent à l'investissement.

L'intérêt de l'emprunt est pris sur le fonctionnement, le capital est pris sur l'investissement.

Pour l'opération Gloria, les travaux de la piste derrière l'église n'ont pas encore été réalisés. Pour la raison suivante : lors de la mise en route du forage n°2, la piste devra être percée pour les canalisations.

L'an prochain, l'entretien de la piste D.F.C.I. qui va vers Taulis sera réalisé.

Sur la piste de la Fount d'amont, Mr Llabour regrette que les passages d'eau soient mal réalisés et mal positionnés. Il souhaite pouvoir partager sa connaissance sur ce secteur lors de la réalisation de tels travaux.

5. Demandes de subventions

Plusieurs projets sont en réflexion :

- la maison Ricard : réalisation des planchers et des menuiseries extérieures
- l'école : changement du mode de chauffage, isolation
- gîtes : isolation, changement du mode de chauffage

Pour l'école, il y a des devis pour une pompe air/ air. Des devis pour une pompe air/ eau doivent être réalisés.

Pour le gîte, des contraintes liés aux bâtiments, rendent compliqués l'isolation ou l'installation de pompe à chaleur.

Pour le moment, les radiateurs électriques vont être remplacés par des radiateurs plus modernes.

Au restaurant communal, la déléguée du service public indique qu'on ne peut pas mettre en marche la hotte aspirante de la cuisine et le poêle de la salle de restaurant. La hotte crée une dépression dans le bâtiment. Il faudra étudier le problème .

La question d'un réseau de chaleur qui permettrait de chauffer les bâtiments de la place est posée. Cela imposerait la réalisation de gros travaux sur la place.

Pour la maison Ricard, il y a un devis d'environ 160 000 € pour refaire les planchers et les ouvertures.

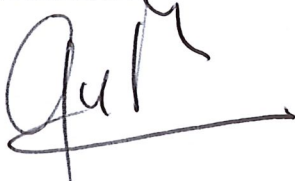
L'ensemble des membres du conseil municipal délibère pour déposer une demande de subvention pour réaliser les travaux de la maison Ricard.

6. Questions diverses

- déchets compostables : la communauté de communes fait une étude pour une collecte.
- station d'épuration : Les travaux débuteront au printemps.
- Il a été constaté que les véhicules traversaient le village avec une vitesse excessive sur la D618. Il est suggéré l'installation de ralentisseurs ou de coussins berlinois. En réponse le Maire dit que cela n'est pas envisagé. Cependant, la mise en place de la signalétique pour la limitation de vitesse à 30 km/h prévue par arrêté municipal est à terminer.

La séance est close à 11 h 35 minutes.

Le Président :



La secrétaire :

